



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL GLOBAL / RAPPORT DE TRANSPARENCE année comptable 2019

1 Introduction

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

« Organismes Sectoriels »	régime de pension complémentaire sectoriel ou « PCS »
Fonds Social pour les Entreprises de garage	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers au sein de la commission paritaire pour les Entreprises de Garage (CP 112),
Fonds Social pour les entreprises de carrosserie	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour la Carrosserie (SCP 149.02)
Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux précieux	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour les Métaux Précieux (SCP 149.03)
Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour le Commerce du Métal (SCP 149.04)
Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour la Récupération de Métaux (SCP 142.01)

Fondation - Le 15 novembre 2018, Sefoplus OFP fut fondé en tant que fonds de pension multisectoriel (IRP) auquel les Organismes Sectoriels (les entreprises d'affiliation) ont, au 1^{er} janvier 2019, confié la gestion et l'exécution de l'engagement de pension de leur PCS. Ces engagements de pension étaient, jusqu'au 31 décembre 2018, gérés et exécutés par Belfius Assurances et coassurés à 50 % par CBC Assurances (sous la marque 'Sepia'). Le 19 novembre 2018, Sefoplus fut agréé par la FSMA. Les réserves de pension et les obligations de pension furent transférées au 1^{er} janvier 2019 de Belfius Assurances (Sepia) vers Sefoplus OFP.

Objet - Sefoplus OFP a pour objet d'opérer en tant qu'institution de retraite professionnelle ou IRP (fonds de pension), en vue de fournir des prestations de pension au sens de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (ci-après, « LIRP »). Actuellement, Sefoplus OFP opère en tant qu'institution de retraite professionnelle pour les actuels Organismes Sectoriels (voyez le tableau ci-dessus), mais reste également ouvert à opérer, pour le futur, également pour d'autres organismes sociaux (ce pour quoi une procédure d'adhésion spécifique est prévue dans les statuts).

Régimes de pension gérés - Au 31 décembre 2019, Sefoplus gère les engagements de pension suivants :

	caractéristiques
PCS CP 112	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 31.12.2019 : 1,64 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.02	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 31.12.2019 : 2,01 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.03	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 31.12.2019 : 0,96 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.04	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 31.12.2019 : 1,92 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 142.01	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 31.12.2019 : 1,64 % - capital décès équivalent aux réserves acquises

Sefoplus garantit uniquement la gestion et l'exécution de l'engagement de pension (volet pension) du CP 112, du PCS SCP 149.02, du PCS SCP 149.03, du PCS SCP 149.04 et du PCS SCP 142.01. Les règlements de pension applicables sont fixés par convention collective de travail sectorielle. La garantie de rendement LPC, telle que prévue à l'article 24 de la loi relative aux pensions complémentaires (LPC), est applicable à ces engagements de pension sectoriels. En cas de modification du taux de rendement utilisé pour le calcul de la garantie de rendement LPC, la méthode verticale est appliquée. Cela signifie que l'ancien taux de rendement, qui était applicable jusqu'au moment de la modification, est appliqué aux contributions dues, sur base du règlement de pension, avant la modification et que le nouveau taux de rendement est appliqué aux contributions dues, sur base du règlement de pension, à partir de la modification et sur le montant résultant de la capitalisation, à l'/aux ancien(s) taux de rendement, des primes dues, sur base du règlement de pension, jusqu'à la modification.

Dans les cinq cas, il s'agit d'un PCS social, qui prévoit également un volet solidarité. Sefoplus OFP opère uniquement en tant qu'institution de retraite professionnelle (gestion et exécution du volet pension) et non en tant qu'institution de solidarité. Les Organismes Sectoriels ont continué de confier la gestion et l'exécution des engagements de solidarité (volet solidarité) du PCS CP 112, du PCS SCP 149.02, du PCS SCP 149.03, du PCS SCP 149.04 et du PCS SCP 142.01 à Belfius Assurances sa, qui opérait déjà également en tant qu'institution de solidarité avant le 31 décembre 2018.

Évènements importants après la fermeture de l'année comptable - Sefoplus OFP est un fonds de pension multisectoriel qui est également ouvert à agir en tant qu'institution de retraite professionnelle pour d'autres organismes sectoriels. Début 2020, la procédure d'adhésion prévue à l'article 8, §1^{er} des statuts a été lancée par le FSE - PCS Textile, qui va opérer en tant qu'organisateur multisectoriel :

- du régime de pension complémentaire sectoriel social mis en place au 1.1.2021 au bénéfice des ouvriers de la Commission paritaire n° 120 pour le secteur textile (PCS CP 120) ; et
- du régime de pension complémentaire sectoriel social mis en place au 1.1.2021 au bénéfice des employés de la Commission paritaire n° 214 pour les employés du secteur textile (PCS CP 214).

Le FSE - PCS Textile souhaite confier la gestion et l'exécution des engagements de pension du PCS CP 120 et du PCS CP 214 à Sefoplus OFP au 1.1.2021 et, par conséquent, adhérer à Sefoplus OFP en tant qu'organisateur sectoriel (entreprise d'affiliation). Le 9 avril 2020, l'Assemblée Générale a, conformément à l'article 8, §1^{er} des statuts, après un avis positif du Conseil d'Administration, pris une décision positive quant à l'adhésion du FSE PCS Textile au 1.1.2021. A cet égard, deux nouveaux patrimoines distincts seront mis en place à partir du 1.1.2021 au sein de Sefoplus OFP, dans lesquels seront gérés, respectivement, les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension du PCS CP 120 et les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension du PCS CP 214. Au cours de 2020, les documents nécessaires seront dressés (l'acte d'adhésion à la convention de gestion, le volet spécifique au plan de financement et le volet spécifique du SIP) et les accords supplémentaires seront conclus en ce qui concerne les modalités concrètes de cette adhésion.

Comme pour toute organisation en Belgique, la crise relative au corona a eu évidemment également un impact sur Sefoplus OFP. Conformément à la politique de continuité de Sefoplus OFP en matière de continuité, les mesures nécessaires ont été prises et les plans d'urgence ont été exécutés immédiatement à cet égard et la situation a été suivie de près par le fonctionnement opérationnel journalier (coordinateur), le Conseil d'Administration et le Comité d'Investissement. Etant donné que les fonctions critiques et les activités de Sefoplus OFP sont en grande partie externalisées, une attention particulière a été également, à cet égard, accordée à la continuité auprès des prestataires de services externes auxquels Sefoplus OFP fait appel dans ce cadre. Pour l'administration de pension, les procédures peuvent être effectuées à distance et il n'y a eu aucun impact à la suite des mesures dites de « *lock down* ». La continuité de l'administration de pension (versements des prestations de pension et de décès ; communication aux affiliés / pensionnés ; gestion des données, etc.) n'a pas été inquiétée. Par ailleurs, des contacts réguliers avec les gestionnaires de portefeuilles externes ont été organisés à cet égard par le coordinateur et le président du Comité d'Investissement afin de suivre de près la situation sur les marchés financiers et son impact sur les actifs gérés dans les patrimoines distincts et de donner les instructions nécessaires aux gestionnaires de portefeuilles. L'information et les recommandations émanant de la FSMA dans le cadre de la crise relative au corona ont été bien suivies et il en a été tenu compte. Les réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, de la Gestion Journalière et du Comité d'Investissement ont été organisées par vidéoconférence, conformément aux instructions de la FSMA à cet égard et, à après sa publication, conformément à la loi du 14/05/2020 portant des mesures exceptionnelles visant les institutions de retraite professionnelle dans le cadre de la pandémie COVID-19.

Rapport de transparence - Le présent rapport annuel tient également lieu de rapport de transparence, établi par Sefoplus OFP, conformément à l'article 42 LPC, dans le cadre de la gestion et de l'exécution des engagements de pension sectoriels des Organismes Sectoriels. Ce rapport annuel/de transparence sera publié sur le site web partagé de Sefocam ASBL / Sefoplus OFP, où il peut être consulté par les affiliés qui le souhaitent. Un rapport de transparence séparé sera établi pour l'institution de solidarité pour ce qui concerne la gestion et l'exécution des engagements de solidarité sectoriels.

2 Composition organes et comités consultatifs

1 Assemblée Générale

Le 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale était composée comme suit :

« Organismes sectoriels »	représentant permanent
Fonds Social pour les Entreprises de Garage	Nadia Van Nieuwenhuijsen
Fonds Social pour les entreprises de carrosserie	Antoon De Bruecker
Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux précieux	Marie-Christine Heeren
Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal	Ortwin Magnus
Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux	Raphaëlle Pollet

Modifications composition au cours de l'année comptable 2019

Depuis le 21.01.2019, le Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux a désigné Raphaëlle Pollet en remplacement de Marie Van Breusegem.

Modifications composition après la fermeture de l'année comptable 2019

Il n'y a eu aucune modification dans la composition de l'Assemblée Générale après la fermeture de l'année comptable 2019.

2 Conseil d'Administration

Le 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	date publication MB	qualité (*)
1. Luc Missante	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM président
2. Peter Daeninck	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
3. Stefan Sabbe	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
4. Christophe Lagrange	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
5. Kristof Eraly	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
6. Raphaëlle Pollet	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	EM
7. Ortwin Magnus	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR vice-président
8. Lieve De Preter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
9. Veerle Cnop	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
10. Paul De Schutter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
11. Jean-Michel Hutsebaut	21.01.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
12. Ivan Aerts	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR

(*) Conseil d'Administration paritaire : EM = représentant employeur ; TR = représentant travailleurs

Modifications composition au cours de l'année comptable 2019

Les modifications suivantes dans la composition du Conseil d'Administration sont intervenues au cours de l'année comptable 2019 :

- l'Assemblée Générale a pris note de la démission de Katrien Verwimp le 21.01.2019 et a nommé Veerle Cnop en remplacement le 16.10.2019 avec effet au 16.10.2019 pour la durée restante du mandat (jusqu'au 15.11.2022) ;
- l'Assemblée Générale a pris note de la démission d'Angelo Basile le 21.01.2019 et a nommé Jean-Michel Hutsebaut en remplacement le 21.01.2019 avec effet au 21.01.2019 pour la durée restante du mandat (jusqu'au 15.11.2022) ;
- l'Assemblée Générale a pris note de la démission de Marie Van Breusegem le 21.01.2019 et a nommé Raphaëlle Pollet en remplacement le 16.10.2019 avec effet au 16.10.2019 pour la durée restante du mandat (jusqu'au 15.11.2022).

Modifications composition après la fermeture de l'année comptable 2019

Il n'y a eu aucune modification dans la composition du Conseil d'Administration après la fermeture de l'année comptable 2019.

3 Gestion Journalière (organe opérationnel)

Le 31 décembre 2019, la Gestion Journalière était composée comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	qualité (*)
1. Luc Missante	04.12.2018	04.12.2022	EM président
2. Kristof Eraly	04.12.2018	04.12.2022	EM
3. Ortwin Magnus	04.12.2018	04.12.2022	TR vice-président
4. Lieve De Preter	04.12.2018	04.12.2022	TR

Modifications composition au cours de l'année comptable 2019

Il n'y a eu aucune modification de la composition de la Gestion Journalière au cours de l'année comptable 2019.

Modifications composition après la fermeture de l'année comptable 2019

De la même manière, il n'y a eu aucune modification dans la composition de la Gestion Journalière après la fermeture de l'année comptable 2019.

4 Comité d'Investissement (comité consultatif)

Le 31 décembre 2019, le Comité d'Investissement était composé comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	qualité (*)
1. Jeroen De Soete	04.12.2018	04.12.2022	Expert externe président
2. Bart De Wit	15.03.2019	04.12.2022	TR
3. Frédéric Cornet	04.12.2018	04.12.2022	EM
4. Frans Biebaut	04.12.2018	04.12.2022	Expert externe

Modifications composition au cours de l'année comptable 2019

Les modifications suivantes dans la composition du Comité d'Investissement sont intervenues au cours de l'année comptable 2019 :

- le Conseil d'Administration a pris note de la démission d'Angelo Basile le 21.01.2019 et a nommé Bart De Wit en remplacement le 15.03.2019 avec effet au 15.03.2019 pour la durée restante du mandat (jusqu'au 04.12.2022).

Modifications composition après la fermeture de l'année comptable 2019

Il n'y a eu aucune modification dans la composition du Comité d'Investissement après la fermeture de l'année comptable 2019.

5 Fonctions clés et autres fonctions

fonction (clé)	nom du représentant	depuis le	jusqu'au
Fonction de compliance	Younity SCRL (Elise Laeremans)	01.01.2020	01.01.2023
Fonction de gestion des risques	BDO (Pierre Poncelet)	01.01.2020	01.01.2023
Fonction d'audit interne	Grant Thornton (Dirk Van Den Broeck)	01.01.2019	01.01.2022
Commissaire agréé	Ernst & Young (EY) (Barbara Gheysen)	01.01.2019	01.01.2022
DPO	BDO (Laurence Troussart)	01.01.2019	01.01.2022
Actuaire désigné	AON (Patrick Marien)	01.01.2019	01.01.2022

Les formalités fit & proper ont été suivies, préalablement à la nomination des responsables pour les fonctions clés, auprès de la FSMA.

3 Activités relatives à la bonne gouvernance

SEFOPLUS OFP a mis en œuvre le cadre prudentiel tel qu'établi dans la LIRP et l'arrêté royal relatif au contrôle prudentiel des institutions de retraite professionnelle du 12 janvier 2007 (AR LIRP), ainsi que les obligations en matière de gouvernance relatives à cette législation en date du 31 décembre 2019. Il a été veillé à un suivi supplémentaire continu des documents concernés de Sefoplus OFP et de la pratique applicable.

Dans le cadre de la modification de la LIRP à la suite de la mise en œuvre d'IORP II, le Conseil d'Administration a développé un plan d'action afin d'adapter les documents de gouvernance et/ou d'établir les nouvelles politiques écrites obligatoires au cours de 2020.

1 Rapport de la fonction d'audit interne

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2020, il a été discuté du premier rapport de la fonction d'audit interne sur l'année comptable 2019 (première année opérationnelle de Sefoplus).

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes de cette réunion.

2 Rapport de la fonction de compliance

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, il a été discuté du premier rapport de la fonction de compliance sur l'année comptable 2019 (première année opérationnelle de Sefoplus).

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes de cette réunion.

3 Rapport de la fonction de gestion des risques

Le 01.01.2020, la fonction de gestion des risques a été mise en place. Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020, le responsable de la fonction de gestion des risques a expliqué son travail (méthodologie) et a soumis un planning au Conseil d'Administration. Au cours de 2020, la fonction de gestion des risques présentera son premier rapport au Conseil d'Administration.

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

4 Documents de gouvernance

Dans le cadre de la modification de la LIRP à la suite de la mise en œuvre d'IORP II, le Conseil d'Administration a développé un plan d'action afin d'adapter les documents de gouvernance et/ou d'établir les nouvelles politiques écrites obligatoires au cours de 2020.

5 Convention de gestion, plan de financement et SIP

La **convention de gestion** a été approuvée par le Conseil d'Administration le 04.12.2018 et ratifiée par l'Assemblée Générale le 21.01.2019. La convention de gestion fixe les règles de fonctionnement et de gestion, convenues entre Sefoplus OFP et les Organismes Sectoriels, en tenant compte, à cet égard, des dispositions de la LIRP et de l'AR LIRP. La convention de gestion est revue au moins tous les trois ans, et donc au plus tard pour le 04.12.2021, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure. La convention de gestion n'a pas été modifiée au cours de l'année comptable 2019.

Le **plan de financement** a été approuvé par le Conseil d'Administration le 04.12.2018 et ratifié par l'Assemblée Générale le 21.01.2019. Le plan de financement prévoit, entre autres, les prévisions techniques, les méthodes de financement pour les engagements de pension gérés par SEFOPLUS OFP, les règles de fixation du rendement financier net et de l'octroi de ce dernier aux comptes individuels des affiliés et à la réserve libre, en tenant compte, à cet égard, de la gestion des actifs et obligations dans les patrimoines distincts. Le plan de financement est établi conformément aux dispositions légales applicables, à savoir la LIRP et l'AR LIRP. Le plan de financement est revu au moins tous les trois ans, et donc au plus tard pour le 04.12.2021, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure. Le plan de financement n'a pas été modifié au cours de l'année comptable 2019.

La déclaration sur les principes de la politique de placement (Statement of Investment Principles ou « **SIP** ») fixe les principes en matière de politique d'investissement stratégique de l'IRP, laquelle est exécutée par le Comité d'Investissement. Le SIP est établi conformément aux principes contenus dans la LIRP et l'AR LIRP. Le SIP est revu au moins tous les trois ans, et donc au plus tard pour le 04.12.2021 à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure. Le SIP n'a pas été modifié au cours de l'année comptable 2019.

6 Activités du Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement est un comité consultatif qui assure le suivi et l'exécution de la politique d'investissement. Le Comité d'Investissement s'est réuni 5 fois au cours de l'année comptable 2019 et a expliqué son avis et ses activités à la première réunion subséquente du Conseil d'Administration. Les sujets / points suivants ont, entre autres, été discutés, suivis ou approfondis par le Comité d'investissement :

- conception d'un outil de suivi financier / suivi des prestations des gestionnaires de portefeuilles (respect du SIP / d'autres accords/instructions) ;
- approfondissement du SIP et du Plan de financement ;
- approfondissement des conventions avec les gestionnaires de portefeuilles ;
- explication relative aux instruments à taux fixe ;
- ...

Le Conseil d'Administration insiste sur l'importance d'un suivi de qualité et continu de la situation financière et du rendement des investissements sous-jacents des actifs de Sefoplus OFP. Il est discuté plus avant des résultats des investissements dans le présent rapport annuel (voyez le point 6).

4 Population

L'aperçu ci-dessous montre la population globale de Sefoplus OFP et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Sefoplus OFP Total	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	52.062						53.469
Nombre Dormants	72.134						76.668
Total	124.196	2.664	334	20	7.552	8.959	130.137

Il s'agit des chiffres globaux consolidés au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels séparés par patrimoine distinct.

5 Financement

Gestion des actions par le biais de patrimoines distincts - Afin de mettre en œuvre la gestion des 5 régimes de pension, les 5 patrimoines distincts suivants ont été mis en place :

- Entreprises de Garage (CP 112)
- Carrosserie (SCP 149.02)
- Commerce de métal (SCP 149.04)
- Métaux Précieux (SCP 149.03)
- Récupération de Métaux (SCP 142.01)

Le 01.01.2019, il a été procédé à un transfert collectif des réserves de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP. Ces réserves s'élevaient, au moment du transfert, à 386.539.845 EUR et ont été attribuées aux différents patrimoines distincts sur base des obligations de pension respectives liées aux 5 engagements de pension sectoriels (qui, au moment du transfert, s'élevaient ensemble à 350.080.383 EUR).

Pour une explication plus avant, il est renvoyé au procès-verbal (et aux annexes) de la réunion du Conseil d'Administration du 21.01.2019.

Dans le cadre de la fermeture de l'année comptable 2019, il a été remarqué qu'au moment du transfert susmentionné, une faute a été commise lors de l'attribution des obligations de pension et des actifs correspondants (en ce compris, du surplus) aux différents patrimoines distincts. Les données relatives aux obligations de pension / actifs attribués des Métaux Précieux (SCP 149.03) et de la Récupération de Métaux (SCP 142.01) ont été échangées et, par conséquent, un montant inexact d'obligations de pension / d'actifs a été attribué aux deux patrimoines distincts concernés. Afin de rectifier cette erreur, un transfert d'actifs (et des obligations correspondantes) aura lieu au cours de 2020, du patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) au patrimoine distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01). Pour une explication plus avant, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

Méthode de financement - Les obligations de pension sont financées par des cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent aux (sous-)commissions paritaires respectives. Les Organismes Sectoriels confient la perception à l'ONSS qui retient, mensuellement, le pourcentage de contribution (contribution de pension + cotisation de solidarité), fixé dans les cct's sectorielles respectives, sur la rémunération brute des ouvriers soumis aux cotisations ONSS. Les pourcentages de contribution retenues par Organisme Sectoriel pour le financement des engagements de pension sont énumérés ci-dessus au point 1 (« Régimes de pension gérés »).

Cette méthode de financement est également fixée dans le plan de financement, lequel a été correctement suivi au cours de 2019 et en exécution duquel les contributions suivantes ont été versées par les Organismes Sectoriels (via l'ONSS) à Sefoplus.

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	1.231.969	53.178
28/02/2019	4.265.588	184.127
31/03/2019	2.064.112	89.099
30/04/2019	2.125.325	91.741
31/05/2019	3.291.571	142.083
30/06/2019	2.009.372	86.736
31/07/2019	206.705	8.922
31/08/2019	4.253.828	183.620
30/09/2019	2.334.521	100.771
31/10/2019	1.174.044	50.678
30/11/2019	3.775.766	162.984
31/12/2019	3.098.953	133.769

Il s'agit des chiffres globaux (consolidés) au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels par patrimoine distinct séparés.

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais retenu sur les cotisations patronales globales brutes qui sont perçues, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, Sefoplus OFP a obtenu un rendement de ses placements de 14,01%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au

31.12.2019, à 463.935.743 EUR. Une partie de ce rendement a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans les règlements de pension respectifs et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 421.649.690 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 110,03%.

Il s'agit des chiffres globaux (consolidés) au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels par patrimoine distinct séparés.

6 Investissements

Les principes et lignes directrices qui valent pour les investissements de Sefoplus OFP sont fixés par le Conseil d'Administration dans la déclaration sur les principes de la politique de placement (SIP) (voyez également ci-dessus - point 3.5).

La politique de placement vise à la réalisation d'un rendement optimal qui permet de garantir les obligations des Organismes Sectoriels qui découlent des régimes de pension sectoriels (en ce compris, la garantie de rendement LPC), tout en maintenant les risques à un faible niveau.

Le Conseil d'Administration prend les décisions stratégiques et de politique en ce qui concerne la politique de placement, conseillé à cet égard par le Comité d'Investissement qui assiste en outre le Conseil d'Administration dans l'exécution et le suivi de la politique de placement, conformément aux principes et règles fixés dans le SIP.

En concertation avec les Organismes Sectoriels, le Conseil d'Administration a décidé, lors de la fixation des principes relatifs à la politique de placement dans le SIP, qu'une seule politique de placement commune serait utilisée, laquelle vaut pour tous les patrimoines distincts, en tenant compte, à cet égard, du fait que la nature et la durée des obligations des cinq engagements de pension sectoriels gérés sont similaires. La durée moyenne des obligations s'élevait, en 2019, à 20 ans.

La stratégie de placement est basée sur l'allocation à long termes des catégories d'actifs. Lors de la détermination de l'allocation stratégique des actifs (ASA), il a été tenu compte de l'étude ALM qui fut réalisée en 2018, lors de la fondation de Sefoplus. A l'occasion de la révision du SIP, au plus tard pour fin 2021, une nouvelle étude ALM sera effectuée au cours de 2021.

Sur base de cette étude ALM de fin 2018, le Conseil d'Administration a déterminé l'allocation stratégique des actifs (ASA) suivante :

Classe d'actifs	Allocation stratégique	Marge%
Actions	35%	25% - 45%
Europe	13%	5% - 15%
Monde	12%	10% - 25%
Groenland	0%	0% - 5%
Immobilier européen	10%	0% - 10%
Divers	0%	0% - 5%
Obligations	65%	55% - 75%
Obligations d'Etat Euro	32,50%	15% - 50%
Obligations d'entreprise Euro	32,50%	15% - 50%
Inflation liée aux obligations	0%	0% - 10%

Les régimes de pension sont du type contributions définies sans garantie de rendement et n'offrent, par conséquent, aucune couverture contre les risques biométriques, ni un rendement sur les placements ou une hausse de prestation.

Sefoplus OFP est principalement confronté aux risques suivants :

Type de risque	Impact possible	Mesures de contrôle du risque
Risque de contrepartie Risque que le contrepartie reste en défaut et ne puisse plus respecter ses engagements	Diminution de la valeur des actifs, causée par une baisse du niveau de financement et ayant un impact sur le rendement dans le plan de pension	Mix de la capitalisation des entreprises et de la durée des contrats Diversification sur le plan des <i>ratings</i> des débiteurs, pour contrôler des investissements de haute qualité Diversification sur le plan des secteurs économiques dans lesquels les entreprises sont actives Sefoplus OFP souhaite limiter ce risque et y veillera (<i>rating minimum = rating BBB</i>)
Risque de volatilité Le risque que la valeur des actifs et des passifs n'évolue pas de la même manière que les facteurs financiers ou démographiques	Baisse du niveau de financement Impossibilité d'effectuer le paiement des prestations et des frais à la date d'échéance	Les actifs construits de manière à ce qu'il dépassent l'augmentation des passifs à long terme
Risque de change La risque que la valeur d'un placement soit influencée par des fluctuations des taux de change	Mauvaise prestation du fonds	Sefoplus OFP veut maintenir le risque de change au minimum et insiste sur le fait que la moitié des placements a lieu en euros
Risque de liquidité Impossibilité de liquider, à temps et pour un juste prix, les actifs suffisants et donc de couvrir les <i>cash flows</i> des actifs	Les affiliés, les bénéficiaires et les autres créanciers peuvent subir des retard de paiements	Le cash nécessaire pour les frais de fonctionnement est suffisant et disponible à temps
Risque de concentration Risque en lien avec une forte concentration dans des actifs déterminés ou des marchés déterminés	De mauvaises prestations d'une classe d'actifs déterminée avec une forte concentration peut avoir un gros impact sur le niveau de financement	Sefoplus OFP a tenu compte de ce risque lors de la détermination de la répartition des actifs dans le cadre de la stratégie de placement Vaste diversification géographique des placements Diversification sur le plan des secteurs économiques dans lesquels les contreparties sont actifs

7 Compte annuel

Le patrimoine libre s'élevait, au 31.12.2019, à 46.134.404 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 421.649.690 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 350.080.383 EUR.

Les cotisations patronales perçues pour le financement des engagements de pension sectoriels gérés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 30.147.337 EUR, dont 3.957.595 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 3.642.013 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 6.288.359 EUR, dont 111.062 EUR doivent encore être payés au moment de la fermeture de l'année comptable (en tenant compte des formalités en matière de paiement des prestations de pension, fixées dans les cct's sectorielles applicables). Les autres dettes, équivalentes à 95.201 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel global pour l'année comptable 2019 donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de Sefoplus OFP au cours de l'année comptable 2019 et demande à l'Assemblée Générale la quittance des administrateurs pour l'exercice de leur mandat d'administrateur au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange
Administrateur

Paul De Schutter
Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification à la FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL année comptable 2019 - Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'année comptable 2019.

1 Population

L'aperçu ci-dessous montre à nouveau la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension lié à l'engagement de pension du PCS CP 112 sont gérés et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Entreprises de Garage	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	26.181						26.884
Nombre Dormants	33.743						36.092
Total	59.924	1.299	144	9	3.801	4.504	62.976

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS CP 112 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2 Financement

Gestion des actions par le biais d'un patrimoine distinct - Les actifs et les obligations liées à l'engagement de pension du PCS CP 112 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112)). Après le transfert collectif des actifs et des obligations de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP, des actifs ont été attribués, au 01.01.2019, à ce patrimoine distinct à concurrence de 189.572.971 EUR. Les obligations de pension s'élevaient, à ce moment, à 171.691.947 EUR.

Méthode de financement - Le PCS CP 112 est financé par les cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la CP 112. La contribution de pension nette (c.-à-d., après retrait des frais de gestion, des 8,86% de cotisations spéciales ONSS et la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 1,64% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les Entreprises de Garage (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	571.517	24.670
28/02/2019	1.981.130	85.517
31/03/2019	917.145	39.589
30/04/2019	757.397	32.693
31/05/2019	1.599.233	69.032
30/06/2019	900.479	38.870
31/07/2019	0	0
31/08/2019	2.172.160	93.763
30/09/2019	794.757	34.306
31/10/2019	602.107	25.990
30/11/2019	1.755.268	75.767
31/12/2019	1.441.986	62.244

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la cct sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes qui sont perçues pour financer le PCS CP 112, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, le Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112) a obtenu un rendement de ses placements de 14,04%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au 31.12.2019, à 226.326.264 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 13,28%, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 205.914.124 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 109,91%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS CP 112 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3 Investissement

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP quant à l'année comptable 2019.

4 Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112) s'élevait, au 31.12.2019, à 21.931.364 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 205.914.124 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 171.691.947 EUR.

Les cotisations patronales perçues, auprès des employeurs qui ressortissent à la CP 112, pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la CP 112 s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 13.426.518 EUR, dont 1.677.680 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 1.677.680 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 3.158.661 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 41.687 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'année comptable 2019 du Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange
Administrateur

Paul De Schutter
Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL année comptable 2019 - Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'année comptable 2019.

1 Population

L'aperçu ci-dessous montre à nouveau la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension lié à l'engagement de pension du PCS SCP 149.02 sont gérés et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Carrosserie	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	4.742						4.860
Nombre Dormants	7.481						7.864
Total	12.223	232	30	1	646	764	12.724

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.02 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2 Financement

Gestion des actions par le biais d'un patrimoine distinct - Les actifs et les obligations liées à l'engagement de pension du PCS SCP 149.02 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02)). Après le transfert collectif des actifs et des obligations de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP, des actifs ont été attribués, au 01.01.2019, à ce patrimoine distinct à concurrence de 37.158.552 EUR. Les obligations de pension s'élevaient, à ce moment, à 33.653.659 EUR.

Méthode de financement - Le PCS SCP 149.02 est financé par les cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.02. La contribution de pension nette (c.-à-d., après retrait des frais de gestion, des 8,86% de cotisations spéciales ONSS et la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 2,01% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les entreprises de carrosserie (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	128.134	5.531
28/02/2019	444.227	19.175
31/03/2019	207.088	8.939
30/04/2019	187.198	8.080
31/05/2019	206.705	8.922
30/06/2019	154.981	6.689
31/07/2019	206.705	8.922
31/08/2019	154.693	6.677
30/09/2019	510.502	22.036
31/10/2019	0	0
30/11/2019	386.398	16.679
31/12/2019	155.776	6.724

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la cct sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes qui sont perçues pour financer le PCS SCP 149.02, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, le Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02) a obtenu un rendement de ses placements de 13,97%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au 31.12.2019, à 44.576.459 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 12,13%, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 40.589.265 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 109,82%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.02 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3 Investissement

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP quant à l'année comptable 2019.

4 Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02) s'élevait, au 31.12.2019, à 4.661.965 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 40.589.265 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 33.653.659 EUR.

Les cotisations patronales perçues, auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.02, pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.02 s'élevaient, pour l'année comptable 2019,

à 3.072.374 EUR, dont 695.240 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 365.274 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 522.869 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 8.539 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'année comptable 2019 du Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange
Administrateur

Paul De Schutter
Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL année comptable 2019 - Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'année comptable 2019.

1 Population

L'aperçu ci-dessous montre à nouveau la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension lié à l'engagement de pension du PCS SCP 149.03 sont gérés et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Métaux Précieux	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	367						371
Nombre Dormants	115						144
Total	482	13	1	0	43	47	515

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.03 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2 Financement

Gestion des actions par le biais d'un patrimoine distinct - Les actifs et les obligations liées à l'engagement de pension du PCS SCP 149.03 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03)). Après le transfert collectif des actifs et des obligations de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP, des actifs ont été attribués, au 01.01.2019, à ce patrimoine distinct à concurrence de 461.691 EUR. Les obligations de pension s'élevaient, à ce moment, à 274.330 EUR.

Dans le cadre de la fermeture de l'année comptable 2019, il a été remarqué qu'au moment du transfert susmentionné, une faute a été commise lors de l'attribution des obligations de pension et des actifs correspondants (en ce compris, du surplus) au Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03). Les données des Métaux Précieux (SCP 149.03) et de la Récupération de métaux (SCP 142.01) ont été échangées. Il a été erronément tenu compte d'obligations de pension de 418.143 EUR et non de 274.330 EUR et, par conséquent, trop d'actifs ont été attribués au Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03). Ceci sera rectifié par le transfert d'actifs à concurrence de 179.894,16 EUR (la hauteur de ce montant dépend des rendements financiers du portefeuille d'investissement) au 31.03.2020, vers le Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01). Pour une explication plus avant, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

Méthode de financement - Le PCS SCP 149.03 est financé par les cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.03. La contribution de pension nette (c.-à-d., après retrait des frais de gestion, des 8,86% de cotisations spéciales ONSS et la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 0,73% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux Précieux (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	4.136	178
28/02/2019	13.985	603
31/03/2019	6.418	277
30/04/2019	5.473	236
31/05/2019	11.015	475
30/06/2019	5.555	239
31/07/2019	0	0
31/08/2019	14.733	636
30/09/2019	112.949	4.875
31/10/2019	8.910	384
30/11/2019	12.069	521
31/12/2019	9.265	400

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la cct sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes qui sont perçues pour financer le PCS SCP 149.03, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, le Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) a obtenu un rendement de ses placements de 13,27%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au 31.12.2019, à 545.978 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 4,91%, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 499.164 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 109,38%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.03 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3 Investissement

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP quant à l'année comptable 2019.

4 Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) s'élevait, au 31.12.2019, à 56.582 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 499.164 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 274.330 EUR.

Les cotisations patronales perçues, auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.03, pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.03 s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 202.707 EUR, dont 10.153 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 11.956 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 3.698 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 30 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'année comptable 2019 du Patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange
Administrateur

Paul De Schutter
Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL année comptable 2019 - Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'année comptable 2019.

1 Population

L'aperçu ci-dessous montre à nouveau la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension lié à l'engagement de pension du PCS SCP 149.04 sont gérés et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Commerce du Métal	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	19.014						19.572
Nombre Dormants	28.868						30.466
Total	47.882	1.034	148	10	2.790	3.348	50.038

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.04 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2 Financement

Gestion des actions par le biais d'un patrimoine distinct - Les actifs et les obligations liées à l'engagement de pension du PCS SCP 149.04 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04)). Après le transfert collectif des actifs et des obligations de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP, des actifs ont été attribués, au 01.01.2019, à ce patrimoine distinct à concurrence de 150.110.876 EUR. Les obligations de pension s'élevaient, à ce moment, à 150.110.876 EUR.

Méthode de financement - Le PCS SCP 149.04 est financé par les cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.04. La contribution de pension nette (c.-à-d., après retrait des frais de gestion, des 8,86% de cotisations spéciales ONSS et la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 1,92% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	488.239	21.075
28/02/2019	1.690.038	72.952
31/03/2019	871.488	37.618
30/04/2019	1.110.009	47.914
31/05/2019	1.365.805	58.956
30/06/2019	884.195	38.167
31/07/2019	0	0
31/08/2019	1.865.497	80.526
30/09/2019	755.172	32.597
31/10/2019	522.126	22.538
30/11/2019	1.503.352	64.893
31/12/2019	1.384.223	59.751

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la cct sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes qui sont perçues pour financer le PCS SCP 149.04, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, le Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) a obtenu un rendement de ses placements de 14,01%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au 31.12.2019, à 180.974.438 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 12,59%, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 164.171.006 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 110,23%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 149.04 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3 Investissement

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP quant à l'année comptable 2019.

4 Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) s'élevait, au 31.12.2019, à 18.233.581 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 164.171.006 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 135.952.021 EUR.

Les cotisations patronales perçues, auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.04, pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.04 s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 12.488.768 EUR, dont 1.521.552 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 1.472.929 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 2.452.493 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 29.289 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'année comptable 2019 du Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange
Administrateur

Paul De Schutter
Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19.11.2018
numéro d'identification FSMA 50.624
numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL année comptable 2019 - Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP's), Sefoplus OFP déclare qu'il a mis en place cinq patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des cinq patrimoines distincts. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'année comptable 2019.

1 Population

L'aperçu ci-dessous montre à nouveau la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension lié à l'engagement de pension du PCS SCP 142.01 sont gérés et l'évolution de celle-ci depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Récupération	Affiliés au 01/01/2019	Pensionnés en 2019	Décès en 2019	Rachats en 2019	Sorties en 2019	Entrées en service en 2019	Affiliés au 31/12/2019
Nombre Actifs	1.758						1.782
Nombre Dormants	1.927						2.102
Total	3.685	86	11	0	272	296	3.884

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 142.01 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2 Financement

Gestion des actions par le biais d'un patrimoine distinct - Les actifs et les obligations liées à l'engagement de pension du PCS SCP 142.01 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01)). Après le transfert collectif des actifs et des obligations de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP, des actifs ont été attribués, au 01.01.2019, à ce patrimoine distinct à concurrence de 9.235.753 EUR. Les obligations de pension s'élevaient, à ce moment, à 8.508.425 EUR.

Dans le cadre de la fermeture de l'année comptable 2019, il a été remarqué qu'au moment du transfert susmentionné, une faute a été commise lors de l'attribution des obligations de pension et des actifs correspondants (en ce compris, du surplus) au Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01). Les données de la Récupération de métaux (SCP 142.01) et des Métaux Précieux (SCP 149.03) ont été échangées. Il a été erronément tenu compte d'obligations de pension de 8.364.612 EUR et non de 8.508.425 EUR et, par conséquent, trop peu d'actifs ont été attribués au Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01). Ceci sera rectifié par le transfert d'actifs à concurrence de 179.894,16 EUR (la hauteur de ce montant dépend des rendements financiers du portefeuille d'investissement) au 31.03.2020, du Patrimoine

distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) vers le Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01). Pour une explication plus avant, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

Méthode de financement - Le PCS SCP 142.01 est financé par les cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 142.01. La contribution de pension nette (c.-à-d., après retrait des frais de gestion, des 8,86% de cotisations spéciales ONSS et la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 1,92% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2019	39.942	1.724
28/02/2019	136.207	5.879
31/03/2019	61.973	2.675
30/04/2019	65.247	2.816
31/05/2019	108.812	4.697
30/06/2019	64.162	2.769
31/07/2019	0	0
31/08/2019	46.743	2.018
30/09/2019	161.140	6.956
31/10/2019	40.900	1.765
30/11/2019	118.678	5.123
31/12/2019	107.703	4.649

Structure de coûts - Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la cct sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes qui sont perçues pour financer le PCS SCP 142.01, équivalent à 4,50%. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel, ...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

Rendement - octroi d'un rendement financier net - niveau de financement - En 2019, le Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01) a obtenu un rendement de ses placements de 13,89%, ce qui a pour conséquence que les actifs s'élevaient, au 31.12.2019, à 11.512.605 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 12,15%, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2019, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'octroi du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2019, à 10.476.130 EUR. Le niveau de financement des obligations de pension au regard de la garantie de rendement LPC était équivalent, au 31.12.2019, à 109,89%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension du PCS SCP 142.01 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3 Investissement

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP quant à l'année comptable 2019.

4 Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Récupération de métaux (SCP 142.01) s'élevait, au 31.12.2019, à 1.150.258 EUR. Sefoplus OFP a, à cet égard, repris 10.476.130 EUR au total comme prévisions techniques pour mise à la retraite et décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2018, à 8.508.426 EUR.

Les cotisations patronales perçues, auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 142.01, pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 142.01 s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 956.970 EUR, dont 119.636 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2019, 114.176 EUR ont encore été versés comme contributions et étaient relatifs à l'année comptable 2018.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'année comptable 2019, à 150.639 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 1.730 EUR sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'année comptable 2019 du Patrimoine distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'année comptable 2019.

Au nom du Conseil d'Administration

Luc Missante
Administrateur (Président)

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)

Kristof Eraly
Administrateur

Lieve De Preter
Administrateur

Peter Daeninck
Administrateur

Veerle Cnop
Administrateur

Christophe Lagrange

Paul De Schutter

Administrateur

Administrateur

Stefan Sabbe
Administrateur

Ivan Aerts
Administrateur

Raphaëlle Pollet
Administrateur

Jean-Michel Hutsebaut
Administrateur